



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 416-2024

Résolution 24-12-290

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 416-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 359-2021 CONCERNANT UNE AIDE POUR L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES EN SECTEUR DE VILLÉGIATURE

ATTENDU qu'une municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

ATTENDU que certaines voies privées ne permettent pas l'utilisation des équipements de déneigement de la municipalité ;

ATTENDU qu'une aide financière pourrait être remboursée aux propriétaires concernés des secteurs de villégiature éligibles ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 7 du règlement no 359-2021 concernant une aide pour l'entretien des voies privées en secteur de villégiature;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 25 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a alors été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement

QUE le règlement no 416-2024 modifiant le règlement no 359-2021 concernant une aide pour l'entretien des voies privées en secteur de villégiature soit et est adopté par ce conseil.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 10^e jour du mois de décembre 2024



Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le dixième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième (10^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.



Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière